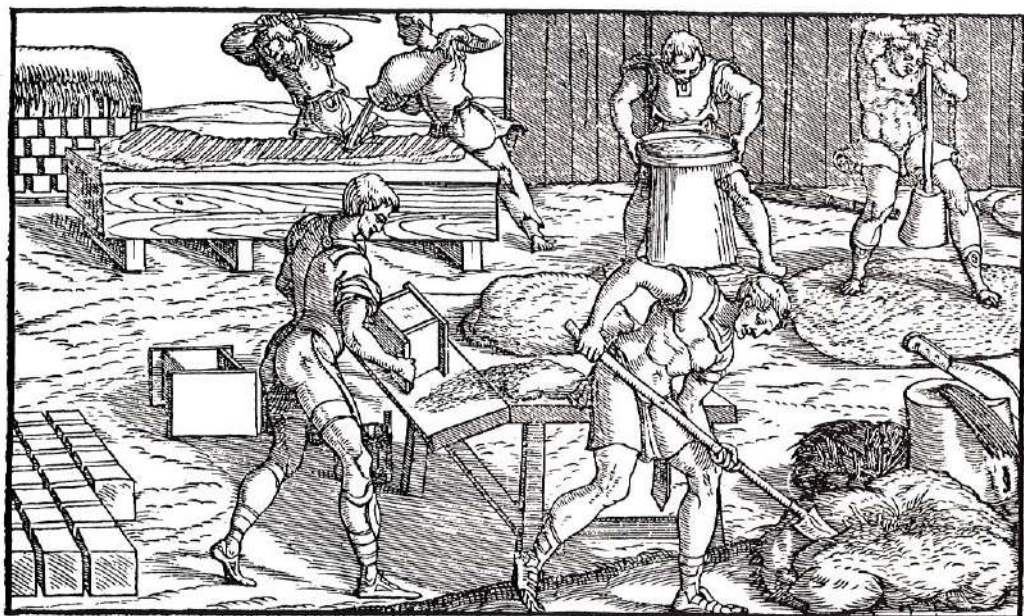


L'INDUSTRIE DE LA BRIQUE DANS L'ITALIE RENAISSANTE

Biographe de Brunelleschi dans les années 1480, Manetti a prétendu que l'architecte avait exigé de vérifier chaque brique employée à la construction de son dôme. Il s'agit, naturellement, d'une exagération : il aurait été matériellement impossible pour un seul homme d'examiner les millions de briques requises. Plusieurs contrats entre le conseil de fabrique et les briquetiers locaux ont été conservés : ils nous apprennent que dès le début des travaux, en 1420, quatre industriels avaient été engagés, à raison de 200 000 à 1 000 000 de briques chacun. Il fallut chaque mois, tout au long de la construction, des dizaines de milliers de briques. Ces chiffres montrent bien que l'industrie de la brique, à la Renaissance, était devenue une activité lucrative.

L'industrie de la brique dans l'Italie de la Renaissance a fait l'objet de recherches exhaustives qui nous donnent une idée précise de la façon dont fonctionnait cette activité économique. L'une des meilleures sources est le compte rendu d'un certain Piero Pagni : il fut l'un des experts consultés dans une enquête au sujet d'une plainte déposée par des briquetiers possesseurs de four,

L'estimation de Pagni est probablement optimiste. Les fourneaux italiens de la Renaissance étaient encore du type romain, chauffés au bois. La période de cuisson allait d'avril à septembre et il fallait du temps pour charger, cuire, laisser refroidir et décharger une fournée de briques. En Angleterre, les fours permanents semblent avoir été moins courants : les briquetiers itinérants



aux dires de qui le prix des briques, imposé par décret, avait été fixé trop bas. Pagni avait vérifié deux fourneaux de briqueterie, l'un d'une capacité de 10 000 briques, l'autre de 17 000. Il estimait qu'ils pouvaient être allumés seize fois par an (soit à peu près toutes les trois semaines) et que l'on pouvait produire ainsi respectivement 160 000 et 272 000 briques à l'année. Il en concluait que, pour les propriétaires, le bénéfice pouvait se monter à 80 et 159 ducats par an. Les deux fours étaient également utilisés pour fabriquer de la chaux (ce qui procurait des revenus annexes) selon une coutume propre à Florence depuis 1325 : ailleurs en Europe, on préparait la chaux dans des fourneaux plus petits consacrés à cet usage.

allaient de site en site pour installer des fours provisoires. Seules quelques villes construites en briques, comme Hull, avaient des briqueteries communales.

À Florence comme ailleurs en Italie, les briquetiers possédaient le terrain où fonctionnait le four, ou bien ils le louaient en fermage ou en métayage. Il n'était pas toujours nécessaire d'installer un fourneau pour un chantier spécifique : des stocks suffisants existaient parfois, même pour un chantier aussi important que celui de la cathédrale. Reste qu'un système de régulation bien établi était souhaitable pour protéger le consommateur.

À Florence, au xv^e siècle, la responsabilité du contrôle de ces réglementations était confiée à la Grascia, admi-



nistration communale chargée de veiller aux intérêts du public sur les marchés. Dans chaque briqueterie était exigée, par exemple, la présence d'un modèle de moule scellé dans le fer et portant l'estampille officielle. Ce moule devait être un peu plus grand que la brique cuite pour tenir compte du rétrécissement lors du séchage et de la cuisson ; la taille du moule et celle de la brique que l'on en tirait étaient dûment stipulées.

On fabriquait trois modules de briques : le *mattone* (290 x 126 x 73 mm), la *mezzana* (290 x 145 x 51 mm) et le *quadruccio* (290 x 102 x 73 mm). Le contrôle était exercé par un agent de la corporation. Les briquetiers étaient tenus d'enregistrer leurs prix, les quantités produites et les ventes ; ils devaient informer les fonction-

naires municipaux quatre jours avant chaque allumage de four, pour leur permettre d'organiser une inspection. Les prix de vente étaient fixés par un comité compétent et chaque briquetier ne devait pas faire travailler plus de deux fours dans les limites de la juridiction de Florence.

Toutes ces réglementations en faveur des consommateurs imposaient de lourdes charges aux briquetiers patrons de four, surtout lorsque le prix des autres marchandises montait. C'est pour cette raison que ceux de Florence avaient demandé l'enquête qui aboutit au rapport de Pagni mentionné plus haut. Malgré la complexité des écritures que l'on exigeait d'eux, ou à cause d'elles, les patrons de four semblent avoir été mieux

alphabétisés que les professionnels d'autres activités *a priori* manuelles. Certains occupèrent même des fonctions importantes dans l'appareil des autorités municipales. Reste que le travail de la brique était pénible et salissant (Giovanni Arlotto, humoriste de l'époque, disait que les briquetiers étaient les plus propres des Florentins parce qu'ils étaient les seuls à se laver les mains avant d'aller aux toilettes !), mais ces désagréments avaient des compensations financières.

Page ci-contre Planche tirée de *Della Architettura*, par G. Rusconi (1580), montrant un atelier de fabrication de briques. Au premier plan, à droite, l'argile est mélangée avec de la paille avant d'être moulée à l'établi. À l'arrière-plan, les diverses étapes de la préparation de l'argile.

Ci-dessus de Florence à l'horizon c'est à la Renaissance